

CONDITIONS GENERALES DE VENTE, ALEXANDRA KORT (EI)

Dernière modification le 09/04/2025

ARTICLE 1 : PRESENTATION DES PARTIES

Le présent contrat de prestations de services (ci-après dénommé le « Contrat ») régit les relations contractuelles entre :

- le Client (ci-après dénommé le « Client »), qui est un consommateur ;
- la Prestataire : Mme ALEXANDRA KORT, Facilitatrice de mouvement conscient et accompagnatrice en développement personnel, agissant en tant qu'Entreprise Individuelle, numéro de SIRET 92042220100011, adresse Chez Maryline Catel, 20 ruelle des Fournelles, 61 600 La Ferté-Macé

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre la Prestataire et toute personne souhaitant prendre un rendez-vous individuel avec elle, ou s'inscrire à un de ses événements de groupe.

Le Client déclare accepter sans réserve l'intégralité des présentes conditions générales de vente et déclare avoir la capacité de conclure un contrat avec la Prestataire.

La lecture attentive et l'acceptation de ces conditions générales de vente sont une obligation avant toute réservation de prestation de service.

ARTICLE 2 : DECLARATIONS PREALABLES DES PARTIES

Le Client déclare et garantit à la Prestataire :

- être majeur et doté de la capacité juridique à conclure le présent Contrat,
- ne pas être affecté, à sa connaissance, de maladies psychiatriques ou, si tel est le cas, être suivi par un médecin titulaire d'un diplôme d'État reconnu et inscrit à un tableau de l'ordre des médecins en France.

Le Client déclare être informé de la nature des prestations effectuées par la Prestataire et reconnaît que cette dernière a été à son entière disposition pour l'informer de tout ce qui était important en fonction de ses besoins.

ARTICLE 3 : NATURE DU CONTRAT ET DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

Le présent Contrat constitue un contrat de prestations de services relatif à la pratique du mouvement conscient et de l'expression, et en ce sens, ce contrat relève du Code de la consommation.

Les différents exercices et les différentes techniques proposées et pratiquées n'ont aucune visée médicale et ne sont pas assimilables aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique.

Elles sont considérées comme complémentaires et ne se substituent en aucun cas à un avis médical.

Elles s'inscrivent dans une démarche complémentaire et personnelle de travail sur soi et de développement personnel.

Le Client est informé et accepte que les Prestations réalisées ne tendent à l'établissement d'aucun diagnostic et ne permettent pas de traiter une quelconque maladie. Elles visent exclusivement à la délivrance de prestations tendant au développement de soi en permettant un équilibre entre le corps, le mental et les émotions et ce, à des fins de bien-être ou de mieux-être.

Ces Prestations, non médicales, peuvent prendre la forme d'exercices guidés, de techniques, de conseils, d'informations, ou d'ateliers.

Les Prestations de services réalisées par la Prestataire ne remplacent en aucun cas un diagnostic et/ou traitement médical ou psychologique, et ne dispense aucunement de consulter un médecin ou psychologue clinicien/psychiatre, le premier étant le seul habilité à établir un diagnostic médical ainsi qu'un traitement médical adapté, le second étant le seul habilité à établir un diagnostic en santé mentale ainsi qu'un traitement adapté.

La Prestataire a donc pour mission d'accompagner le Client qui souhaite s'investir et se responsabiliser pour devenir acteur de sa qualité de vie, de sa vitalité et donc de son bien-être global.

ARTICLE 4 : CONCLUSION DU CONTRAT A DISTANCE OU HORS ETABLISSEMENT

Le présent article s'applique dans les cas où le présent Contrat est conclu, non pas directement dans les locaux de la Prestataire le jour de réalisation des Prestations mais à distance, ou encore s'il s'agit d'un contrat dit « hors établissement » au sens de l'article L. 221-1 du Code de la consommation.

Dans ces hypothèses, la Prestataire rappelle qu'elle a communiqué au Client, préalablement à la signature du présent Contrat, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes :

- 1° Les informations prévues aux articles L. 111-1 et L. 111-2 ;
- 2° Lorsque le droit de rétractation existe, les conditions, le délai et les modalités d'exercice de ce droit ainsi que le formulaire type de rétractation ;
- 3° Lorsque le droit de rétractation ne peut être exercé en application de l'article L. 221-28, l'information selon laquelle le Client ne bénéficie pas de ce droit ou, le cas échéant, les circonstances dans lesquelles le Client perd son droit de rétractation ;
- 4° L'information sur l'obligation éventuelle du Client de payer des frais lorsque celui-ci exerce son droit de rétractation du Contrat dont il a demandé expressément l'exécution avant la fin du délai de rétractation ; ces frais sont calculés selon les modalités fixées à l'article L. 221-25 ;
- 5° Les informations relatives aux coordonnées de la Prestataire, le cas échéant aux coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, à l'existence de codes de bonne conduite, le cas échéant, aux modalités de résiliation, aux modes de règlement des litiges et aux autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'État.

La Prestataire fournit au Client, sur support durable, dans un délai raisonnable, après la conclusion du Contrat et au plus tard avant le début de l'exécution des Prestations de services, la confirmation du Contrat, lequel comprend toutes les informations prévues à l'article L. 221-5, et le modèle de formulaire type de rétractation mentionné au 4.2 du présent article.

Le Client reconnaît avoir reçu ces informations avant la signature du présent Contrat et accepte de recevoir un exemplaire du présent Contrat de manière électronique et non papier.

Droit de rétractation

La Prestataire rappelle également au Client qu'il dispose, lorsque le présent Contrat est conclu à distance ou hors établissement, et sauf exception visée au 4.3, d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires, sans qu'il ait à justifier de motif, ni à payer de frais ou pénalités.

Le délai court à compter du lendemain de la signature du Contrat par le Client.

S'il souhaite se rétracter après avoir signé le présent Contrat, le Client peut utiliser le modèle de rétractation ci-dessous, mais ce modèle n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client notifie à la Prestataire son intention de se rétracter avant l'expiration du délai à l'adresse électronique de contact suivante : kortalexandra@gmail.com

Modèle de formulaire de rétractation

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de prestation de service

_____ que j'ai signé le _____

Nom du Client _____

Adresse du Client _____

Email _____ (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date _____ (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Signature (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) _____

La Prestataire accusera réception de la demande de rétractation du Client.

En cas d'exercice du droit de rétractation, la Prestataire procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la notification de la demande de remboursement et via le même moyen de paiement que celui utilisé lors du paiement.

Le Client qui a exercé son droit de rétractation d'un Contrat à exécution successive dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au Prestataire un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la Prestation convenu dans le Contrat.

Cas dans lesquels le droit de rétractation ne s'applique pas :

Si le Client prend un rendez-vous de réalisation des Prestations à une date antérieure à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, et si les Prestations sont pleinement réalisées lors de ce rendez-vous, il reconnaît alors renoncer expressément et automatiquement à son droit de rétractation, sans que le prestataire ne soit tenu de recueillir sa demande expresse par écrit.

Le Client est ainsi informé que, conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé lorsque les Prestations de services sont pleinement réalisées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

La Prestataire réalisera les prestations de services, en accord avec le Client et, selon le cas, soit :

- dans un local dédié aux pratiques en individuel ou en groupe (salle de consultation, salle de danse, salle communale, gymnase...) ;
- dans l'espace dédié, au domicile de la prestataire ;
- à distance par un moyen de communication électronique ;

La ou les date(s) de réalisation des Prestations seront fixées conjointement entre la Prestataire et le Client.

Le Client s'engage à collaborer de manière active avec la Prestataire et à lui fournir les informations nécessaires à la bonne réalisation des Prestations, en particulier toute information utile sur sa

situation personnelle (maladie, grossesse, fragilités particulières, handicap).

Le Client s'engage à se présenter au rendez-vous ou atelier, sans avoir consommé alcool, drogue ou toute autre substance altérant son comportement et ses perceptions. Dans le cas contraire, la Prestataire se réserve le droit d'annuler instantanément la Prestation en individuel ou de refuser la participation du Client à un atelier collectif, et ce sans remboursement.

De son côté, la Prestataire s'engage à apporter toute la diligence et tout le soin nécessaires à la bonne exécution des Prestations et à tenir informé le Client des difficultés pouvant survenir lors du déroulement des Prestations.

La Prestataire est tenue à une obligation de moyen en matière de conseil et information.

La Prestataire se réserve le droit de refuser tout accompagnement qui n'entrerait pas dans le champ de ses compétences dans le cadre de ses expériences et formations, dont elle tient les attestations sur demande à la disposition du Client.

En cas de refus d'accompagner toute personne dans sa demande, elle pourra dans certains cas, suggérer d'autres voies possibles d'accompagnement par d'autres pratiques et/ou la référer à un professionnel dont elle reconnaît les qualités.

Elle s'autorise le droit, après accord du Client, de consulter les professions médicales en rapport avec le Client pour obtenir toute information qu'elle pourrait juger utile dans l'accompagnement qui lui serait demandé dans le strict respect de la politique de confidentialité auquel il est tenu.

Il convient de rappeler que la Prestataire prend tous les **moyens** propres à permettre, dans le cadre de la demande exprimée lors du premier rendez-vous, le développement personnel du client. La Prestataire n'a pas d'obligation de **résultat**.

ARTICLE 6 : RESERVATION & ANNULATION

Le Client peut prendre rendez-vous par téléphone ou par e-mail.

Le Client devra fournir ses nom, prénom, numéro de téléphone et adresse e-mail.

Un e-mail de rappel de rendez-vous sera envoyé trois (3) jours avant pour les consultations en individuel, et dans la semaine qui précède pour les ateliers et sessions en groupe. Aussi, **tout oubli de se présenter, ainsi que tout rendez-vous annulé ou reporté dans un délai inférieur à 24 heures sera facturé.**

En cas d'impossibilité de se rendre au rendez-vous pris ou à l'événement, le Client est invité à annuler ou reporter le rendez-vous **au plus tard 24 heures avant** par mail à kortalexandra@gmail.com ou par téléphone au **+33 (0)6.51.25.77.40.**

Sous réserve de l'application des dispositions relatives au droit de rétractation pour les contrats conclus à distance et hors établissement, toute annulation de Prestations de services par le Client après signature du Contrat ne sera prise en compte que si celle-ci a été faite par écrit à la Prestataire, au plus tard 24 heures avant la date prévue.

En cas d'annulation après ce délai, le Client est informé que les sommes réglées d'avance ne seront pas remboursées.

La Prestataire se réserve par ailleurs le droit d'annuler, suspendre ou d'interrompre les Prestations de services si elle constate après signature du Contrat, que lesdites Prestations sont manifestement incompatibles et/ou inadaptées à la situation personnelle du Client.

Dans ce cas, la Prestataire s'engage à rembourser le Client des sommes versées au prorata des

Prestations déjà réalisées.

ARTICLE 7 : PRIX ET REGLEMENT

Les prix des Prestations sont fixés par la Prestataire. Ces prix peuvent varier selon le type et la durée des Prestations réalisées.

Les prix applicables au Client au jour de la conclusion du Contrat sont ceux en vigueur affichés sur le site internet de la Prestataire.

Les prix sont des prix par principe exprimés hors taxes et frais. Lorsque des taxes et/ou frais s'appliquent, la Prestataire les communique au Client et ils sont alors facturés en plus.

A défaut d'information sur des taxes et/ou frais, les prix indiqués sont réputés être exprimés toutes taxes et frais inclus.

Le Client est informé que les prix des Prestations ne sont aucunement remboursés par la sécurité sociale.

Le paiement se fera en amont ou au plus tard le jour de la prestation par les moyens suivants :

en présentiel :

- Espèces ;
- Virement ;
- Chèque bancaire à l'ordre d'Alexandra Kort.

L'encaissement est effectué à réception du chèque.

en téléconsultation :

- Chèque bancaire ;
- Virement ;
- PayPal.

Dans le cadre des ateliers et sessions de groupe, un acompte est demandé au Client pour confirmer son inscription. Par définition, cet acompte est non remboursable.

En cas d'inscription à une série de plusieurs séances, plusieurs chèques pourront être remis à la Prestataire, avec encaissement différé possible (dates à convenir ensemble) ; ou bien pourront être convenues plusieurs dates de virement bancaire.

Une facture acquittée de votre consultation du jour vous sera adressée par mail dans un délai de 72 heures.

Les conditions et moyens de paiement diffèrent selon le mode de conclusion du Contrat.

- Lorsque le Contrat est conclu à distance : au moment de sa demande de réservation, le Client est informé qu'il a une obligation de paiement.
A cette fin, la fonction utilisée par le Client pour valider sa commande (e-mail) signifie qu'il passe une commande avec obligation de paiement.
- Lorsque le Contrat est conclu hors établissement : conformément à l'article L.221-10 du Code de la consommation, le Client est invité à attendre l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat avant de régler au Prestataire le prix des Prestations de services.

Toute somme non payée dans ces délais se verra appliquer un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt

légal au titre de pénalité de retard. Par ailleurs, lorsque des frais de recouvrement sont exposés la Prestataire peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

ARTICLE 8 : DUREE

Le présent Contrat entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée correspondant à la durée des Prestations. Selon le cas, il peut prendre la forme soit d'un contrat à exécution immédiate (réalisation d'un seul rendez-vous) ou à exécution successive.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITE

Les Parties reconnaissent le caractère confidentiel de toutes informations et données échangées entre elles pour l'exécution du Contrat et s'engagent à les conserver confidentielles.

Toutes les informations confidentielles communiquées par le Client à la Prestataire ne seront utilisées que pour les besoins du Contrat. La présente clause demeure applicable pendant une durée de CINQ (5) ans après la fin du Contrat.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

Dispositions particulières applicables aux contrats conclus à distance : conformément aux dispositions légales en vigueur, la Prestataire est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution des obligations résultant du Contrat conclu à distance. Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable soit au Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure.

Sous réserve de l'application des dispositions impératives précitées en matière de contrats conclus à distance, la responsabilité de la Prestataire n'est engagée qu'en cas de faute prouvée par le Client.

Le Client est seul responsable des choix qu'il fait et des informations qu'il donne à la Prestataire.

Aussi, la responsabilité de la Prestataire ne saurait être engagée en cas de mauvaise information donnée par le Client ou d'absence d'information.

ARTICLE 11 : ASSURANCE

La Prestataire est titulaire d'une police d'assurance en matière de responsabilité civile professionnelle, afin de couvrir les dommages directs, matériels ou immatériels, qu'elle pourrait causer dans le cadre du présent Contrat.

ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE

Chacune des Parties ne pourra être tenue pour responsable de tout retard ou manquement dû à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

En cas de persistance des effets consécutifs à l'événement constituant un cas de force majeure pendant plus de 15 jours, les Parties conviennent que le présent Contrat pourra être résilié de plein droit sur l'initiative de la Partie la plus diligente par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que cela ne porte atteinte aux conditions de paiement des Prestations accomplies.

ARTICLE 13 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la réalisation des Prestations de services prévues au présent Contrat, la Prestataire a accès à des données à caractère personnel du Client.

Cette politique de traitement des données à caractère personnel est disponible sur le site internet de la Prestataire.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de cette politique de traitement des données à caractère personnel au plus tard lors de la conclusion du présent Contrat et en accepter les termes sans réserve.

ARTICLE 14 : DROIT APPLICABLE & JURIDICTIONS COMPETENTES

Le présent Contrat est régi par le droit français.

En application des articles L 611-1 et suivants du Code de la consommation, le Client a le droit de recourir gratuitement (sauf éventuels frais d'avocat et d'expertise) à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant au Prestataire.

Après une démarche préalable écrite du Client auprès de la Prestataire restée infructueuse, le service du médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

Pour soumettre une demande au médiateur de la consommation, le Client remplira le formulaire de règlement des litiges en ligne accessible à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home2.show>